



Exist'enSiagne

Collectif Citoyen du Canton de St-Vallier-de-Thiey

POUR UN PROJET DE TERRITOIRE - N°2 - OCTOBRE 2011



Vers un Pôle métropolitain...

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) se réunit le lundi 24 octobre pour examiner le schéma proposé par le Préfet, ainsi que les avis des communes et des communautés. 21 communes sur les 29 que compte le Scot'Ouest se sont prononcées contre le schéma préfectoral.

Alors que le Premier ministre vient d'adresser des instructions aux préfets pour «donner du temps à la concertation», Exist'enSiagne propose de réfléchir à la constitution d'un Pôle métropolitain, tel qu'il est défini par la loi du 16 décembre 2010.

Il regrouperait les EPCI existants ou à créer du Scot'Ouest et la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis.

Si cette solution rencontrait une forte adhésion, il faudrait alors peser sur les délibérations de la CDCI dont les décisions ne s'imposent au Préfet, que si elles recueillent une majorité des deux tiers.

De tout le pays monte le refus de la réforme territoriale, exprimé récemment par le résultat des élections sénatoriales.

Dans les Alpes-Maritimes, une majorité de communes et d'EPCI ont voté contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet. Les raisons sont différentes mais montrent le défaut de concertation préalable, les citoyens et la plupart des élus ayant été

écartés des débats sur un sujet aussi essentiel que l'organisation de leur bassin de vie.

S'agissant de l'ouest du département, le projet fourre-tout définissant un périmètre de communauté calqué sur celui du Scot'Ouest ressort de la facilité et entretient la confusion.

Comme son nom l'indique, le SCOT, schéma de cohérence territoriale, est un outil de planification et d'aménagement du territoire. Il n'a pas vocation à fusionner les communes ou les communautés le constituant, sauf à remettre en cause le droit des communes et introduire des dysfonctionnements majeurs dans l'exercice des compétences.

Le bricolage institutionnel proposé par son président, par ailleurs sénateur-maire de Grasse, qui entrevoit le leadership d'une éventuelle fusion, n'apporte pas de réponses satisfaisantes au fonctionnement de celle-ci.

Réunir les communes isolées

Aux termes de la loi de réforme, les communes isolées comme Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu et Théoule sont tenues d'appartenir à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Dès lors, il suffit qu'elles se constituent en une ou plusieurs communautés de communes ou d'agglomération, plutôt que de rentrer dans un ensemble hétéroclite, avec un poids tel, compte tenu de leur population, qu'il leur donne d'emblée la majorité absolue.

Une communauté de communes comme Terres de Siagne ne peut accepter, avec moins de 10% des sièges, de confier son devenir et le maintien

de sa ruralité aux villes sur urbanisées du littoral, voire à Pôle Azur Provence.

Le Pôle Métropolitain, une fédération de communautés

Tout en souhaitant préserver l'identité de chaque communauté, nous avons cependant conscience de l'intérêt de les fédérer, en vue de mener une action commune en matière de développement économique, d'urbanisation, d'aménagement de l'espace, de développement des infrastructures et des services de transport.

On retrouve là les missions du Scot'Ouest, complétées par la réflexion entreprise avec le Scot CASA, dans le cadre du rapprochement « inter Scot ». Mais les Scot sont des documents d'urbanisme qui ne satisfont pas, en l'état, aux dispositions de la loi de réforme des Collectivités Territoriales qui prévoit : « *une couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics de coopération Intercommunale à fiscalité propre* »

Fédérer ne veut pas dire fusionner et la même loi du 16 décembre 2010 propose un outil pour cela : « Le Pôle métropolitain », un établissement public constitué par accord entre des établissements publics à fiscalité propre. Tout en sauvegardant l'existence et l'autonomie des communautés membres, le Pôle métropolitain permet d'entreprendre les actions en commun précédemment décrites, en fonction des compétences qui lui seront dévolues. La souplesse de la formule séduit et plus d'une quinzaine de pôles métropolitains sont déjà en projet sur le territoire national..

(Lire suite au verso)



Vers un Pôle métropolitain

(suite)

Le Pôle métropolitain envisagé regrouperait de manière idéale les communautés du Scot'Ouest et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA), car c'est là que se situe le véritable bassin de vie. Ce n'est pas par hasard que les anciens Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) concernaient le secteur Cannes-Grasse-Antibes.

On comprend les réticences de la CASA à s'agglomérer dans une vaste intercommunalité. Il est probable qu'elle accueille plus favorablement un projet de cette nature permettant par la réunion des pôles d'excellence (High tech, parfumerie et arômes, filière touristique...) de favoriser l'emploi, d'améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire, de promouvoir un modèle de développement durable. L'ensemble représenterait une population de près de 450 000 habitants, regroupant l'Ouest du département et venant équilibrer la métropole niçoise.

Cette proposition, qui conviendrait à Terres de Siagne, marque une volonté de partenariat avec les autres territoires. Il ne s'agit pas de « bétonner » le périmètre de nos communautés mais d'en confirmer la pertinence. A l'intérieur, nous pourrions ainsi continuer à asseoir et développer nos services de proximité à la population, sauvegarder nos régies, développer des équipements communautaires. A l'extérieur, nous participerons au projet d'aménagement général du bassin de vie, pour un territoire accessible à tous, en termes d'habitat, d'emploi et de déplacements.

François DELÉTANG

Président d'Exist'enSiagne
Vice-Président de la Communauté de communes des Terres de Siagne

Le Bureau d'Exist'enSiagne

Président

François Delétang (Peymeinade)

Vice - Président

Colin Cusack (Spéracèdes)

Secrétaire

Dominique Mary
(Saint-Cézaire)

Trésorier

Patrick Patault
(Le Tignet)

Membres : Michel Froeschlé (Cabris), Marc Hettinger (Peymeinade), Jocelyn Paris (Saint-Vallier), Sylvie Raffin-Callot (Escragnolles)

Plan départemental gérontologique Quelles retombées pour le canton ?

Le Conseil Général poursuit une politique active en faveur des personnes âgées. Il présentait début octobre les nouvelles orientations du Schéma Départemental Gérontologique 2012-2016 : ouverture d'une Maison départementale des seniors à Nice, renforcement de la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile, extension des établissements d'hébergement (EHPAD) dont une douzaine serait programmé avant la fin 2011. Il est difficile aujourd'hui d'en apprécier les retombées pour l'ouest

du Département et notre Canton en particulier, avant que le nouveau Conseiller Général nous fasse un point précis sur l'avancement de ses engagements en la matière : maison de retraite (EHPAD), création d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), réseau d'action médical organisé autour des maisons médicales.

Ce sujet pourrait être abordé lors des permanences mensuelles qu'il organise ou compte organiser pour la population dans chaque commune.

Colin Cusack

Gaz de schiste : restons vigilants

Sous la pression des associations et des populations, le gouvernement envisage l'abrogation de trois permis d'extraction des gaz et huiles de schiste, ceux de Nant, Villedeneuve-de-Berg et Montélimar. Bonne nouvelle, mais attention car il reste une soixantaine d'autres « permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquide ou gazeux » dont les bénéficiaires se seraient engagés à ne pas recourir à la fracturation hydraulique, sans toutefois préciser la méthode qu'ils comptent employer.

D'autre part, 86 demandes sont en cours d'instruction, dont le permis de « Brignoles » qui nous concerne directement, car il couvre une grande partie des Alpes-Maritimes. Le préfet interpellé par le « Collectif 06 non au gaz de schiste » garde un silence prudent. La vigilance reste

donc de mise tant que tous les permis accordés ou en cours d'instruction ne seront pas abrogés.

Rappelons que la méthode d'exploration et d'extraction des gaz de schiste consiste à injecter dans les forages, verticaux puis horizontaux, de l'eau sous pression mélangée à du sable et des produits chimiques pour fracturer la roche. Cette technique coûteuse et non durable, utilisée aux Etats-Unis, engendre de nombreux risques sanitaires et de pollution des nappes phréatiques. Plutôt que de jouer les apprentis sorciers pour continuer d'exploiter des énergies fossiles, il nous paraît plus opportun de concentrer nos efforts vers la combinaison d'énergies alternatives durables comme la méthanisation, les énergies solaires, éoliennes, hydroliennes...

Dominique Mary

Fos... Infos... Infos... Infos... Infos... Infos..

✓ Le samedi 3 septembre, l'association Exist'enSiagne tenait un stand au Forum des associations de Peymeinade. L'occasion de présenter deux diaporamas alertant les visiteurs sur les dangers, l'un sur l'extraction des gaz de schiste, l'autre sur l'incinération des déchets.

✓ Le SIVADES étudie actuellement une proposition de Mouans-Sartoux sur le traitement des déchets présentant des alternatives à l'incinération.